

**CONSEIL MUNICIPAL DE BAGNOLES DE L'ORNE**  
**NORMANDIE**  
**SEANCE DU 26 JANVIER 2026 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, sous la Présidence de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire.

**Étaient présents :**

Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire ;  
Madame Virginie DREUX-COUSIN, Maire déléguée ;  
Mesdames Françoise ADDA, Manuela CHEVALIER (à partir du 5), Sylvaine FOURRÉ et Clémence CORBEAU ; Messieurs Sylvain JARRY, Daniel MARIE et Arnaud BOULANGER, Adjoints ;  
Mesdames Nathalie AUBERT, Nadine BELZIDSKY, Corinne BETHMONT, Alexandra LANGLOIS, Isabelle ROBINE et Diane de SALABERRY (à partir du 5) ;  
Messieurs Jean-François BELLIARD, Ludovic DUBREUIL, Denis DUGRAIS, Jean-René DUGRAIS, Jean GAULUPEAU, Étienne JOUSSET et Bruno MOCHE.

**Absents excusés :**

Madame Armelle DESTAIS qui a donné procuration à Madame Françoise ADDA ;  
Monsieur Benoît DUBREUIL qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-René DUGRAIS ;  
Monsieur Olivier GERBAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Arnaud BOULANGER.

**Absents :** Madame Aurélia HOUSSAYE et Monsieur Dylan BILCARD-TERRIER.

Convocations du 21 janvier 2026 adressées par voie dématérialisée aux Conseillers Municipaux et à leur domicile pour ceux n'ayant pas ce mode de communication.

**ORDRE DU JOUR**

1. Élection du secrétaire de séance..... 3
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 ..... 3
3. Communication des procès-verbaux des séances du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais ..... 3
4. Délégations du Conseil Municipal au Maire ..... 3
5. Finances locales - Budget annexe Régie Aérodrome des Bruyères - Compte Financier Unique 2025 ..... 4
6. Finances locales - Budget annexe Régie Aérodrome des Bruyères - Reprise et affectation des résultats 2025 ..... 5
7. Finances locales - Budget annexe Régie Aérodrome des Bruyères - Budget primitif 2026 5
8. Finances locales - Budget annexe Régie Réseau de chaleur - Compte Financier Unique 2025 ..... 6
9. Finances locales - Budget annexe Régie Réseau de chaleur - Reprise et affectation des résultats 2025 ..... 6
10. Finances locales - Budget annexe Régie Réseau de chaleur - Budget primitif 2026 ..... 7
11. Finances locales - Budget annexe Régie Camping de la Vée - Compte Financier Unique 2025 ..... 7
12. Finances locales - Budget annexe Régie Camping de la Vée - Reprise et affectation des résultats 2025 ..... 8
13. Finances locales - Budget annexe Régie Camping de la Vée - Budget primitif 2026..... 9

14. Finances locales - Budget annexe Régie Eau et assainissement - Compte Financier Unique 2025 .....	9
15. Finances locales - Budget annexe Régie Eau et assainissement - Reprise et affectation des résultats 2025 .....	10
16. Finances locales - Budget annexe Régie Eau et assainissement - Budget primitif 2026....	11
17. Finances locales - Budget annexe Hameau Jacotin - Compte Financier Unique 2025.....	11
18. Finances locales - Budget annexe Hameau Jacotin - Reprise et affectation des résultats 2025 .....	12
19. Finances locales - Budget annexe Hameau Jacotin - Budget primitif 2026.....	12
20. Finances locales - Budget principal - Compte Financier Unique 2025 .....	13
21. Finances locales - Budget principal - Reprise et affectation des résultats 2025.....	14
22. Finances locales - Autorisation de programme pluriannuel pour le quartier de la gare - Crédits de paiement 2026.....	14
23. Finances locales - Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 .....	15
24. Finances locales - Budget principal - Budget primitif 2026.....	16
25. Finances locales - Subventions 2026 .....	20
26. Finances locales - Subvention pour locations de salles aux associations .....	22
27. Marchés publics - Aménagement du quartier de la Gare - Avenant n°5 au marché de travaux du Lot 1 - Démolitions - Gros oeuvre.....	22
28. Marchés publics - Aménagement du quartier de la Gare - Avenant n°3 au marché de travaux du lot 7 - Serrurerie - Mobilier.....	23
29. Marchés publics - Aménagement de l'avenue du docteur poulain - avenant n°1 au marché de travaux du lot 3 - Aménagements paysagers et mobiliers.....	23
30. Marchés publics - Quartier de la Gare - Avenant n°6 au marché subséquent 1 de Maîtrise d'oeuvre .....	24
31. Domaine et patrimoine - Vente du gîte de la Passée.....	25
32. Domaine et patrimoine - Intégration de la voirie du chemin de La Chailloire dans le domaine public.....	25
33. Personnel - Emploi de vacataires .....	26
34. Personnel - Convention de mise à disposition de personnel communal à la Régie Camping de la Vée.....	26
35. Charte des devantures commerciales - Modification n°1 .....	27
36. Questions diverses .....	28

## ÉLECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose de procéder à la nomination du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Pour cette nomination, il est rappelé que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT.

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller municipal sera appelé à la fonction de secrétaire de séance, à tour de rôle, en procédant par ordre alphabétique.  
Ainsi, il est proposé que Monsieur Ludovic DUBREUIL soit secrétaire de séance.

Monsieur Ludovic DUBREUIL est désigné à l'unanimité et au scrutin public, secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 06 janvier 2026.

Il souhaite savoir si les conseillers municipaux ont des remarques à formuler quant à son contenu.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 est approuvé.

## COMMUNICATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite « Loi engagement et proximité », le procès-verbal de la séance du conseil communautaire de la Communauté de Communes Andaine-Passais du 26 novembre 2025 a été transmis aux conseillers municipaux le 21 janvier 2026.

## DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### Budgets (alinéa 3 - article L2122-21 du CGCT)

- Par décision n°26-001 du 14 janvier 2026, des mouvements de crédits ont été apportés au budget primitif 2025 comme suit :
- Suite à un trop perçu sur le produit des jeux d'octobre 2025 dû à une déclaration erronée du Casino, des mouvements de crédits sont apportés au budget primitif 2025 comme suit :
- Chapitre 011 – Article 60632 Fourniture de petit équipement  
Dépenses : - 701,51 €
- Chapitre 014 – Article 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers  
Dépenses : + 701,51 €

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE AERODROME DES BRUYERES -  
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

*\*\*\*entrée en séance de Madame Diane de SALABERRY\*\*\**

*\*\*\*entrée en séance de Madame Manuela CHEVALIER\*\*\**

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Elle annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe de la Régie Aérodrôme des Bruyères. Elle cède la parole à Monsieur Olivier PETITJEAN.

Monsieur Olivier PETITJEAN, Président de la Régie Aérodrôme des Bruyères, donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Aérodrôme des Bruyères, approuvé par le Conseil de Régie le 09 décembre 2025.

Madame Nadine BELZIDSKY demande pourquoi le cheminement piéton prévu en 2025 n'a pas été réalisé.

Monsieur Olivier PETITJEAN lui répond que les travaux viennent d'être exécutés et sont donc prévus au budget primitif 2026.

*\*\*\*sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis du Conseil de Régie Aérodrôme des Bruyères le 09 décembre 2025,

**après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Aérodrôme des Bruyères, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice 2025	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	44 670,83 €	38 326,50 €	- 6 344,33 €
Investissement	41 038,45 €	34 120,41 €	- 6 918,04 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*\*\*\*retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE AERODROME DES BRUYERES -  
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Monsieur Olivier PETITJEAN, Président de la Régie Aérodrôme des Bruyères présente les résultats 2025 de la Régie Aérodrôme des Bruyères comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	- 6 344,33 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 5 302,34 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>- 1 041,99 €</b>

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	- 6 918,04 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 290 443,01 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 283 524,97 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le compte financier unique 2025 de la Régie Aérodrôme des Bruyères,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Aérodrôme des Bruyères le 09 décembre 2025,

**après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

Affectation en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »	1 041,99 €
---	------------

- Décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté »	283 524,97 €
---	--------------

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE AERODROME DES BRUYERES -  
BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Olivier PETITJEAN, Président de la Régie Aérodrôme des Bruyères, donne connaissance du Budget primitif 2026 de la Régie Aérodrôme des Bruyères.

Ce budget s'équilibre à la somme de 52 471,00 € en section de fonctionnement et 315 125,97 € en section d'investissement.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de régie le 09 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Approuve le budget primitif 2026 de la Régie Aérodrôme des Bruyères tel que proposé, qui s'équilibre en recettes et dépenses :
 

En section de fonctionnement à :	52 471,00 €
En section d'investissement à :	315 125,97 €
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de la convention de subvention entre la Commune et la Régie Aérodrôme des Bruyères.

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE RESEAU DE CHALEUR - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Elle annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe de la Régie Réseau de chaleur. Elle cède la parole à Madame Virginie DREUX-COUSIN.

Madame Virginie DREUX-COUSIN donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Réseau de chaleur, approuvé par le Conseil de Régie le 05 décembre 2025.

*\*\*\*sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis du Conseil de Régie Réseau de chaleur du 05 décembre 2025,

**après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Réseau de chaleur, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	10 049,86 €	10 318,53 €	268,67 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*\*\*\*retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE RESEAU DE CHALEUR - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Madame Virginie DREUX-COUSIN présente les résultats 2025 de la Régie Réseau de chaleur comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 268,67 €
Report du résultat de l'exercice 2024 (B)	+ 2 459,58 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 2 728,25 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le compte financier unique 2025 de la Régie Réseau de chaleur,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Réseau de chaleur du 05 décembre 2025,

après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne Budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »	2 728,25 €
--	------------

D26-006

<b>FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE RESEAU DE CHALEUR - BUDGET PRIMITIF 2026</b>
--

Madame Virginie DREUX-COUSIN donne connaissance du Budget primitif 2026 de la Régie Réseau de chaleur.

Ce budget s'équilibre à la somme de 11 370 € en section de fonctionnement.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de régie le 05 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Approuve le budget primitif 2026 de la Régie Réseau de chaleur tel que proposé, qui s'équilibre en recette et dépenses :
  - En section de fonctionnement à : 11 370,00 €
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de la convention de subvention entre la Commune et la Régie Réseau de chaleur.

D26-007

<b>FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE CAMPING DE LA VEE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
--

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Elle annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe de la Régie Camping de la Vée. Elle cède la parole à Monsieur Daniel MARIE.

Monsieur Daniel MARIE, Président de la Régie Camping de la Vée, donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Camping de la Vée, approuvé par le Conseil de Régie le 19 décembre 2025.

*\*\*\*sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Camping de la Vée en date du 19 décembre 2025,

après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Camping de la Vée, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	507 452,12 €	595 394,24 €	87 942,12 €
Investissement	68 132,85 €	95 014,47 €	26 881,62 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\*

D26-008

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE CAMPING DE LA VEE - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Monsieur Daniel MARIE, Président de la Régie Camping de la Vée, précise que, comme constaté lors de la présentation du compte financier unique, les résultats 2025 du budget annexe de la Régie Camping de la Vée s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 87 942,12 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 5 680,45 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 93 622,57 €</b>

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 26 881,62 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 120 576,92 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 147 458,54 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe de la Régie Camping de la Vée,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Camping de la Vée en date du 19 décembre 2025,

après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »	92 836,57 €
Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1064 « réserves réglementées »	786,00 €

- Décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté »	147 458,54 €
---	--------------

<b>FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE CAMPING DE LA VEE - BUDGET PRIMITIF 2026</b>
--

Monsieur Daniel MARIE, Président de la Régie Camping de la Vée, donne connaissance du Budget primitif 2026 de la Régie Camping de la Vée.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de **602 159,69 €** et en section d'investissement à hauteur de **243 244,54 €**.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de régie le 19 décembre 2025.

Madame Nadine BELZIDSKY constate une augmentation des frais de personnel. Monsieur Daniel MARIE précise que des crédits supplémentaires ont été prévus afin de pouvoir recruter un saisonnier supplémentaire pour l'entretien des espaces verts.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- D'approuver le budget primitif 2026 de la Régie Camping de la Vée tel que proposé, qui s'équilibre en recette et dépenses :
 

En section de fonctionnement à :	602 159,69 €
En section d'investissement à :	243 244,54 €
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération et notamment la signature de la convention de subvention entre la Commune et la Régie Camping de la Vée.

<b>FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</b>
--

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Elle annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe de la Régie Eau et assainissement. Elle cède la parole à Monsieur Sylvain JARRY.

Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et assainissement, donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Eau et assainissement, approuvé par le Conseil de Régie le 16 décembre 2025.

Madame Nadine BELZIDSKY fait remarquer qu'un emprunt devait être prévu et n'a pas dû être réalisé.

Monsieur Sylvain JARRY confirme qu'il n'y a pas eu besoin de réaliser de nouvel emprunt en 2025.

\*\*\*sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\*

**Le Conseil Municipal,**

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LD

- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Eau et assainissement en date du 16 décembre 2025,

après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Régie Eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	1 164 170,95 €	1 278 253,84 €	+ 114 082,89 €
Investissement	358 728,51 €	608 394,71 €	+ 249 666,20 €
Solde des RAR	201 522,95 €	9 309,50 €	- 192 213,45 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\*

D26-011

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT -  
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et assainissement, précise que, comme constaté lors de la présentation du compte financier unique, les résultats 2025 du budget annexe de la Régie Eau et assainissement s'établissent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 114 082,89 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 500 308,25 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 614 391,14 €</b>

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 249 666,20 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 843 256,33 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 1 092 922,53 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe de la Régie Eau et assainissement,
- Vu l'avis favorable du Conseil de Régie Eau et Assainissement le 16 décembre 2025,

après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »	614 391,14 €
---	--------------

- Décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté »	1 092 922,53 €
---	----------------

D26-012

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT -  
BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Sylvain JARRY, Vice-président de la Régie Eau et assainissement, donne connaissance du Budget primitif 2026 de la Régie Eau et assainissement.

Ce budget s'équilibre à la somme de 1 852 300,30 € en section de fonctionnement et de 2 253 898,30 € en section d'investissement.

Ce budget a été approuvé par le Conseil de Régie le 16 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Approuve le budget primitif 2026 de la Régie Eau et assainissement tel que proposé, qui s'équilibre en recette et dépenses :

En section de fonctionnement à :	1 852 300,30 €
En section d'investissement à :	2 253 898,30 €

D26-013

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE HAMEAU JACOTIN - COMPTE  
FINANCIER UNIQUE 2025**

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Elle annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Hameau Jacotin.

Madame Françoise ADDA donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe du Hameau Jacotin, approuvé par la Commission Finances le 23 janvier 2026.

*\*\*\*sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 23 janvier 2026,

après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Hameau Jacotin, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice N	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	14 113,03 €	14 600,00 €	486,97 €
Investissement	172 902,85 €	172 901,95 €	- 0,90 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

\*\*\*retour en séance de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\*

D26-014

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE HAMEAU JACOTIN - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Madame Françoise ADDA, propose à l'assemblée la reprise et l'affectation des résultats 2025 du budget annexe du Hameau Jacotin comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 486,97 €
Report de l'exercice 2024 (B)	- 6 452,98 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>- 5 966,01 €</b>

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	- 0,90 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 0,10 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>- 0,80 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le compte financier unique 2025 du budget annexe du Hameau Jacotin,
- Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 23 janvier 2026,

après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, comme suit :

Affectation en dépenses de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »	5 966,01 €
---	------------

- Décide d'affecter le résultat d'investissement de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté »	0,80 €
---	--------

D26-015

**FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE HAMEAU JACOTIN - BUDGET PRIMITIF 2026**

Madame Françoise ADDA donne connaissance du Budget primitif 2026 du budget annexe du Hameau Jacotin.

Ce budget s'équilibre à la somme de 179 878,76 € en section de fonctionnement et à la somme de 173 903,55 € en section d'investissement.

Ce budget a été approuvé par la commission Finances du 23 janvier 2026.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Approuve le budget primitif 2026 du budget annexe Hameau Jacotin tel que proposé, qui s'équilibre en recettes et dépenses :

En section de fonctionnement à :	179 878,76 €
En section d'investissement à :	173 903,55 €

D26-016

### **FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

En application des articles L. 2121-14 et L. 2121-21 du CGCT, et sur décision à l'unanimité de ses membres pour que le vote se déroule au scrutin public, le Conseil Municipal élit comme Présidente de séance, Madame Françoise ADDA.

Madame Françoise ADDA rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Elle annonce qu'il va être procédé à la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal.

Madame Françoise ADDA donne connaissance du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal, approuvé par la commission Finances le 23 janvier 2026.

*\*\*\*sortie de Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire\*\*\**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs et notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur Olivier PETITJEAN, Maire de Bagnoles de l'Orne Normandie, peut assister à la discussion mais il devra se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT),
- Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 23 janvier 2026,

**après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Donne acte de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Exercice N</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde d'exécution</b>
Fonctionnement	7 967 553,01 €	8 432 070,91 €	464 517,90 €
Investissement	2 689 981,25 €	2 628 627,86 €	- 61 353,39 €
Solde des RAR	319 919,75 €	0,00 €	- 319 919,75 €

- Constate les identités de valeurs avec les indications du Comptable public assignataire ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Madame Françoise ADDA, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée la reprise et l'affectation des résultats 2025 du budget principal comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	+ 464 517,90 €
Report de l'exercice 2024 (B)	+ 1 068 350,76 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>+ 1 532 868,66 €</b>

Section d'Investissement

Résultat de l'exercice 2025 (A)	- 695 464,68 €
Report de l'exercice 2024 (B)	- 61 353,39 €
<b>Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2025 (A+B)</b>	<b>- 756 818,07 €</b>

Restes à réaliser Budget principal à reporter en 2026

Dépenses :	Recettes :	Solde des restes à réaliser :
319 919,75 €	0,00 €	<b>- 319 919,75 €</b>

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie,
- Considérant le montant des restes à réaliser,
- Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 23 janvier 2026,

après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- Décide d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 du budget principal de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, comme suit :

Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté »	456 130,84 €
Affectation en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement reporté »	1 076 737,82 €
Affectation en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 « résultat d'investissement reporté »	756 818,07 €

**FINANCES LOCALES - AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LE QUARTIER DE LA GARE - CREDITS DE PAIEMENT 2026**

Madame Françoise ADDA, Adjointe au Maire, rappelle qu'il convient d'inscrire l'investissement de l'aménagement du quartier de la gare à caractère pluriannuel dans le cadre d'une autorisation de programme. Son montant prévisionnel est de 14 829 954 € TTC pour la partie études, travaux, honoraires et divers auquel il convient d'ajouter la rémunération du mandataire, la SHEMA pour un montant TTC de 667 840 € soit un total de 15 497 794 € TTC.

Au vu du règlement par la commune des dépenses d'un montant de 229 239 €, l'autorisation de programme se porte au montant total de 15 268 554 € TTC.

Cette formalité comptable sert à chiffrer un investissement qui se réalise sur plusieurs années et indique le montant de l'investissement de l'année en cours. Les montants des années

suivantes seront adaptés en fonction de l'avancement des travaux sur la période restant à courir en fonction du plan de trésorerie prévisionnel défini par le mandataire, la SHEMA.

Madame Nadine BELZIDSKY fait remarquer que, lors de la commission Finances, on lui a précisé que les augmentations avaient été compensées par de bonnes surprises lors des appels d'offre.

Monsieur le Maire lui confirme ces propos.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU) et 0 abstention,**

- Décide d'inscrire en annexe du Budget primitif 2026 une autorisation de programme pour l'aménagement du quartier de la gare ;
- Détermine les crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-après :

TOTAL DE L'OPÉRATION : études, travaux, honoraires, frais divers + rémunération du mandataire SHEMA								
Coût total TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
15 268 554 €	1 020 660 €	255 245 €	4 522 690 €	4 029 156 €	1 649 694 €	1 649 695 €	1 967 900 €	35 160 €

Participation de la Communauté de Communes Andaine-Passais (24,83 %)								
Coût total TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2 683 504 €	218 619 €	44 157 €	988 622 €	881 573 €	408 377 €	409 619 €	488 630 €	8 730 €

Reste à charge de la commune (75,17 %)								
Coût total TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
12 585 050 €	802 041 €	211 088 €	3 534 068 €	3 147 583 €	1 236 317 €	1 240 076 €	1 479 270 €	26 430 €

D26-019

#### FINANCES LOCALES - TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026

Madame Françoise ADDA, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux d'imposition comme c'est le cas depuis près de dix ans.

Madame Nadine BELZIDSKY relève que, si les taux ne bougent pas, les bases, elles, augmentent bien chaque année et, donc, le montant des impôts.

Monsieur le Maire précise qu'en effet les bases augmentent, cela devrait être de l'ordre de 0,8 ou 0,9% pour l'année 2026.

Madame Nadine BELZIDSKY répond que de plus fortes hausses ont eu lieu par le passé.

Monsieur le Maire le confirme et rappelle notamment une forte hausse en 2023 liée à l'inflation mais précise que cette hausse d'impôts, aussi forte soit-elle, n'avait pas suffi à compenser l'augmentation des dépenses de la commune liées à l'inflation.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu l'article 1638 du code général des Impôts,
- Vu la délibération du Conseil Municipal D17-046 en date du 3 avril 2017,
- Vu l'avis émis par la commission Finances le 23 janvier 2026,

**après avoir délibéré, par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- Vote les taux suivants pour 2026 :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,68 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,42 %
  - Taxe d'habitation : 14,08 %

<b>FINANCES LOCALES - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2026</b>
---

Monsieur le Maire fait savoir que le projet soumis au Conseil Municipal a été examiné en commission Finances le 23 janvier 2026.

Madame Françoise ADDA donne lecture et commente le projet de budget 2026.

La section de fonctionnement fait l'objet d'un examen par chapitre et celle de l'investissement par opération.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses de fonctionnement

		BP 2026
011	Charges à caractère général	1 354 700,00 €
012	Charges de personnel	2 425 670,00 €
014	Atténuation de produits	509 833,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 729 591,00 €
66	Charges financières	191 284,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux provisions	250,00 €
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 212 328,00 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	46 018,00 €
023	Virement à la section d'investissement	317 224,84 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 575 570,84 €</b>

Les dépenses se répartissent ainsi :

- Le chapitre 011 « Charges à caractère général » s'élève à 1 354 700,00 € ; il se décompose par différentes dépenses dont les plus significatives sont :
  - 6042 : Achat de prestation de service : 62 000,00 € correspondant aux dépenses d'achats de repas par le prestataire API Restauration pour les enfants du groupe scolaire.
  - 60612 : Energie-électricité : 245 000,00 € pour un consommé de 253 574,65 € en 2025 ; ce chiffre tient compte d'une augmentation du coût de l'électricité lié aux taxes sur l'électricité ;
  - 60622 : Carburants : 36 000,00 € le montant des achats de carburant pour les véhicules des services ainsi que la cuve du service des espaces verts ;
  - 60631 : Fournitures d'entretien : 23 000,00 € destinés à l'achat des petites fournitures d'entretien ;
  - 60632 : Fournitures de petit équipement : 33 000,00 € pour les achats de petit équipement ;
  - 6068 : Autres matières et fournitures : 48 000,00 € pour des achats de fournitures très diverses ;
  - 611 : Contrats de prestation de services : 105 000,00 € : des prestations tels que la dératisation, l'entretien du linge de l'école, l'entretien des vêtements de travail, la mise en culture des fleurs, le dépigeonnage, l'enlèvement des encombrants, l'entretien des espaces verts et voirie par l'AIFR ;
  - 615221 : Entretien de terrains : 100 000,00 € pour des travaux externalisés de taille, élagage, débroussaillage, d'entretien des espaces forestiers par l'ONF, et d'espaces verts du territoire communal ;
  - 615231 : Entretien et réparation de voiries : 70 000,00 € couvrant des frais de balayage et de traitement de la voirie ;
  - 6156 : Maintenance : 62 000,00 € pour des dépenses de maintenance informatique (8000 €), ascenseur (1600 €), copieurs (10 500 €), des contrôles obligatoires par la Socotec (10 500 €), les panneaux d'affichage cab et mairie ;

- 6161 Assurances Multirisques pour 52 000,00 €
  - 6232 : Fêtes et cérémonies : 130 000,00 € pour l'organisation de manifestations diverses ainsi que la mise en œuvre des illuminations de fin d'année ;
  - 6283 : Frais de nettoyage : 36 000,00 € pour des services externalisés de nettoyage des bâtiments communaux ;
  - 63512 : Taxes foncières : 60 000,00 € ;
  - S'agissant des dépenses de personnel du chapitre 012, elles s'élèvent à 2 425 670,00 €, nous y retrouverons notamment :
    - 64 111 : personnel titulaire – rémunération principal pour 1 069 500,00 €, ces charges sont en hausse en raison de la titularisation de deux agents notamment ; par ailleurs cette prévision prévoit une possible augmentation du point et des taux de cotisation des charges ; revalorisation de la prime de fin d'année et intégration de l'indemnité inflation ;
  - Le chapitre 014 – Atténuations de charges s'élève à 509 833,00 € et présente notamment le compte du FNGIR (73921) pour 465 000,00 €
  - Le chapitre 65 dont le total s'élève 3 729 591,00 € comprend notamment :
    - 65311 : Indemnités des élus pour 171 000,00 € ;
    - 6573641 : Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics : 48 000,00 € soit 44 800,00 € pour l'aérodrome, 3 200,00 € au réseau de chaleur ;
    - 65743 : Subvention de fonctionnement aux fermiers et concessionnaires : 3 111 880,00 € au titre des concessions cédés à la SPL ;
    - 65748 : Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé : 110 000,00 € pour l'ensemble des associations ;
  - Le chapitre 66 totalise la somme de 191 284,00 € couvrant le remboursement des intérêts d'emprunt ;
  - Le chapitre 67 pour 1 000,00 € recouvre une prévision des titres annulés ;
  - Le chapitre 68 pour 250,00 € : Dotations aux provisions ;
- Le total des dépenses réelles s'élève donc à 8 212 328,00 €, auquel s'ajoute le prélèvement sur les recettes de fonctionnement (023) de 317 224,84 € qui sera viré en recettes d'investissement ainsi que la somme de 46 018,00 € au titre de l'amortissement de l'éclairage public.

Le tout porte le total des dépenses de la section de fonctionnement à **8 575 570,84 €**.

#### Recettes de fonctionnement

		BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	456 130,84 €
013	Atténuations de charges	6 000,00 €
70	Produits des services	446 692,00 €
73	Impôts et taxes	616 500,00 €
731	Fiscalité locale	3 948 400,00 €
74	Dotations et participations	1 854 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 187 548,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits spécifiques	60 000,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations	0,00 €
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 575 570,84 €</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>8 575 570,84 €</b>

Les recettes de fonctionnement 2026 sont réparties ainsi :

- L'affectation des résultats au chapitre 002 pour 456 130,84 € ;
- Chapitre 013 : Atténuations de charges : 6 000,00 € ;
- Chapitre 70 : Produits des services : 446 692,00 € avec :
  - 70323 : Redevance d'occupation du domaine public pour 23 000,00 € ;

- 7067 : Redevances des services périscolaires pour 85 000,00 € ;
- 70841 : Mise à disposition des personnels aux régies pour 307 400,00 € ;
- 70876 : Remboursement par la CC Andaine Passais pour 4 500,00 € au titre de l'occupation du groupe scolaire par l'ACM ;
- Le chapitre 73 qui affiche la somme de 616 500,00 € est composé des comptes remarquables suivants :
  - 73211 : attribution de la compensation par la CC Andaine Passais pour 610 000,00 € ;
- Le chapitre 731 : Fiscalité locale présente une prévision de recettes à hauteur de 3 948 400,00 € qui comprend les comptes :
  - 73111 : Contributions directes pour 1 300 000,00 € ;
  - 73123 : Taxe communale sur les droits de mutation : 170 000,00 € ;
  - 731121 : Taxe de séjour : 468 000,00 € ;
  - 731732 : Prélèvement sur les jeux du casino : 1 980 000,00 € ;
- Le chapitre 74 : Dotations et participations présente des recettes à hauteur de 1 854 300,00 € dont les plus significatives sont :
  - 74111 : Dotation forfaitaire : 1 450 000,00 € ;
  - 741121 : Solidarité rurale : 240 000,00 € ;
  - 74748 : Remboursement à la commune des frais de scolarités par les communes ayant des enfants scolarisés au groupe scolaire bagnolais : 6 500,00 € ;
  - 74788 : Une participation du casino pour 37 000,00 € ;
- Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante pour 1 187 548,00 € présente des recettes essentiellement liées aux revenus des immeubles ;
- Le chapitre 77 : Produits spécifiques affiche la somme de 60 000,00 € au titre d'un reversement de la SPL ;

En conclusion, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 575 570,84 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'investissement

		BP 2026
001	Résultat d'investissement reporté	756 818,07 €
20	Opérations d'investissement	1 978 318,75 €
21		
23		
27	Autres immobilisations foncières	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	318 730,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	691 763,00 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 745 629,82 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	501,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 746 130,82 €</b>

Les dépenses d'investissement font état de :

- 001 Solde d'exécution d'investissement reporté : 756 818,07 € ;
- Des opérations d'investissement décrites ci-dessous pour 1 978 318,75 € ;

	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Détail
204 - Fonds de concours CC Andaine mobilité	12 134,00 €	0,00 €	12 134,00 €	
10 - Chauffage bois Saint-Michel	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	Clôtures
11 - Ex-Auberge fleurie	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	

12 - Eglise Sainte-Madeleine	17 000,00 €	13 000,00 €	30 000,00 €	Diagnostics
13 - Lac	19 785,00 €	0,00 €	19 785,00 €	
15 - Gendarmerie	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	Remplacement d'un brûleur
25 - Biodiversité	5 269,50 €	0,00 €	5 269,50 €	Arrachage lauriers palmes
26 - Eclairage public - CLECT	0,00 €	255 000,00 €	255 000,00 €	Programme 2026 d'enfouissement des réseaux
28 - Informatique	0,00 €	12 123,00 €	12 123,00 €	Remplacement matériel informatique, standard accueil, photocopieur
30 - DAB TESSE	1 372,20 €	0,00 €	1 372,20 €	ENEDIS + Loomis
32 - Divers Ponts	119 924,95 €	0,00 €	119 924,95 €	Pont du Haut Bézier
34 - Devantures com.	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
35 - Hippodrome	24 909,54 €	0,00 €	24 909,54 €	
49 - Pluvial	6 708,00 €	0,00 €	6 708,00 €	Géoréférencement
54 - Centre d'animation	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	Travaux extérieurs sur pluvial
64 - Pôle scolaire	7 983,60 €	20 800,00 €	28 783,60 €	Préau, aménagements bacs gastro
70 - Gare	0,00 €	1 240 076,00 €	1 240 076,00 €	
73 - Gare Bis	0,00 €	31 300,00 €	31 300,00 €	Aménagement OT, informatique et téléphonie, alimentation électrique vélo-rail
85 - Vidéoprotection	3 480,00 €	0,00 €	3 480,00 €	
91 - Centre aquatique	1 145,52 €	21 000,00 €	22 145,52 €	Réfection carrelage, remplacement pompe, débitmètre, fixation pompes, vidange ballon
93 - Cimetières	7 563,84 €	0,00 €	7 563,84 €	Columbarium
94 - Roc au Chien	25 218,00 €	0,00 €	25 218,00 €	Etudes
95 - Complexe tennistique	0,00 €	17 100,00 €	17 100,00 €	Contrôle d'accès, projet padel et pickleball
100 - Voirie	52 425,60 €	0,00 €	52 425,60 €	Acquisition camion benne Master 3, Remorque, Fiat 600
<b>TOTAL</b>			<b>1 978 318,75 €</b>	

- Le remboursement du capital de la dette au chapitre 16 pour 318 290,00 € et 440 € de dépôts et cautionnements ;
- La part de la dépense des travaux et des subventions du quartier de la gare par la Communauté de Communes Andaine Passais pour 691 763,00 € ;

Ce qui représente un total de dépenses réelles d'investissement de 3 745 629,82 € auquel il faut ajouter les opérations patrimoniales (041) pour 501,00 €.

Le tout porte le total des dépenses d'investissement à 3 746 130,82 €.

### Recettes d'investissement

		BP 2026
10	Dotations fonds divers, réserves	292 000,00 €
138	Subvention d'investissement	721 866,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 076 737,82 €
13	Subventions d'investissement	539 438,00 €
16	Emprunts et dettes ass.	440,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
45	Opération pour compte de tiers	579 003,16
<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 209 484,98 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	317 224,84 €
024	Produit de cession	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 018,00 €
041	Opérations patrimoniales	173 403,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 746 130,82 €</b>

Les recettes d'investissement 2026 comprennent :

- Au chapitre 10 le remboursement du FCTVA s'estime à 290 000,00 € et 2 000,00 € au titre de la taxe d'aménagement soit un total de 292 000,00 € ;
- Au chapitre 138 la somme qui se décompose pour les travaux de la gare à une subvention de la région pour 721 866,00 € à savoir le solde de la subvention de la région pour 268 659,00 €, le solde du département pour 398 207,00 €, une subvention du patrimoine pour 30 000,00 € et l'aide du PETR de 25 000 € pour les devantures commerciales ;
- Au 1068 un fonds de réserve de 1 076 737,82 € ;
- La somme de 539 438,00 € qui correspond aux différentes DSIL 418 095 €, à la DETR de l'office de tourisme pour 70 000,00 € et au solde du fonds friche pour 51 343,00 € ;
- 440,00 € au titre des dépôts et cautionnements ;
- Le remboursement de la CC Andaine Passais pour 579 003,16 € pour sa participation aux travaux de la gare ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour 317 224,84 € ;
- Des amortissements pour 46 018,00 € ;
- Une écriture pour le hameau Jacotin de 173 403,00 € ;

Le tout porte le total des recettes d'investissements à **3 746 130,82 €**.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU) et 0 abstention,**

- Approuve le budget primitif 2026 tel que proposé, qui s'équilibre en recettes et dépenses :
  - En section de fonctionnement à : 8 575 570,84 €
  - En section d'investissement à : 3 746 130,82 €
- Précise que le vote du budget primitif 2026 se fait au chapitre budgétaire ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

D26-021

<b>FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS 2026</b>
--

Madame Clémence CORBEAU, Adjointe au Maire, donne connaissance des demandes de subventions 2026 :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Culture et Bibliothèque pour tous	1 526,00 €
Université inter-âges	700,00 €
Amis de l'Orgue	200,00 €
Bagnol' Troupe Dance	1 200,00 €
Rencontres artistiques d'Andaine (RAA)	2 000,00 €
Le Jardin Musical	1 100,00 €
Société des Ecrivains Normands (Salon du livre)	800,00 €
La Prévention routière de l'Orne	100,00 €
Ligue nationale contre le cancer (Orne)	100,00 €
Association départementale des Restaurants du Cœur de l'Orne	300,00 €
Secours populaire français – Fédération de l'Orne	200,00 €
France Alzheimer – Orne (Alençon)	100,00 €
Amicale des Anciens combattants de Bagnoles	800,00 €
Banque Alimentaire de l'Orne	100,00 €
Association des loueurs de meublés	150,00 €
Donneurs de sang bénévoles de La Ferté-Macé et de ses environs	100,00 €
Lions club Bagnoles de l'Orne – Pays d'Andaine	2 846,00 €
Association des Parents d'Elèves de Bagnoles de l'Orne	2 300,00 €
Association pour la rénovation et la sauvegarde de l'église Sainte-Madeleine	216,00 €
Secours catholique	100,00 €

ASSOCIATION	SUBVENTION
Association de Protection des chats de rue de Bagnoles de l'Orne	600,00 €
Omnimouv'santé	200,00 €
Rotary club	2 500,00 €
Coopérative scolaire Bagnoles	5 200,00 €
« A vue de truffe » Ecole de chiens-guides de Caen Normandie	600,00 €
Envol 61	100,00 €
Tennis Club Bagnolais	22 000,00 €
Bagnoles Oxygène	2 000,00 €
Amicale Fertoise	300,00 €
Gymnastique détente	300,00 €
Association sportive Collège Jacques Brel (La Ferté-Macé)	300,00 €
Aéroclub d'Andaines	2 000,00 €
Andaine Bridge Club	200,00 €
Les Dauphins Bagnolais	600,00 €
Jeunesse Fertoise Bagnoles	6 000,00 €
Basket Ball Fertois	100,00 €
Ecole de Loisirs Aéronautique de Normandie (ELAN) Planeur	3 500,00 €
Andaine Golf Club	1 877,00 €
Société des courses	1 700,00 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>65 015,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

- Décide le versement des subventions aux associations ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Nota :**

Madame Sylvaine FOURRÉ déclare ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative à l'Université inter-âges.

Madame Manuela CHEVALIER déclare ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative au Jardin Musical.

Monsieur Jean GAULUPEAU déclare ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative à l'Amicale des Anciens combattants de Bagnoles.

Madame Isabelle ROBINE, Madame Diane de Salaberry et Monsieur Olivier PETITJEAN déclarent ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative à l'Association pour la rénovation et la sauvegarde de l'église Sainte-Madeleine.

Madame Françoise ADDA, Monsieur Jean-René DUGRAIS et Monsieur Olivier PETITJEAN déclarent ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative au Rotary Club.  
Monsieur Jean-René DUGRAIS et Monsieur Olivier PETITJEAN déclarent ne pas pouvoir participer au vote de la subvention relative à la Société des courses.

D26-022

## FINANCES LOCALES - SUBVENTION POUR LOCATIONS DE SALLES AUX ASSOCIATIONS

Madame Clémence CORBEAU, adjointe au maire, rappelle que la commune verse des subventions en contrepartie de la location de salles situées au Centre d'Animation et de Congrès ou aux Communs du château.

Lesdites salles étant gérées par la SPL Destination touristique Domfront-Bagnoles, il est proposé de verser à la SPL les montants correspondant aux factures émises pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 244,50 € correspondant aux locations de salles par les associations ou par la commune du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025 ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

D26-023

## MARCHES PUBLICS - AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AVENANT N°5 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT 1 - DEMOLITIONS - GROS OEUVRE

Monsieur le Maire, rappelle que par délibérations D22-087 du 11 juillet 2022 et D22-098 du 26 septembre 2022, les marchés de travaux d'aménagement des phases 1, 2 et 3 du quartier de la gare ont été attribués.

Il donne connaissance d'un projet d'avenant détaillé comme suit :

- Avenant n° 5 au lot n° 1 - Démolitions - Gros œuvre - Entreprise Pottier et Fils, pour un montant de 24 003,30 € HT, comprenant :
  - un additif au devis de base pour les travaux sur le mur de la copropriété du Val Fleuri,
  - un additif au devis de base pour les travaux de terrassement pour mise en place du remblai allégé.

Le montant du marché du lot n° 1 passe donc de 599 210,00 € HT à 623 213,30 € HT (marché de base + avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5) soit une augmentation de 24,68 % du montant du marché initial du lot.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 janvier 2026, a émis un avis favorable à cet avenant.

Au total, l'ensemble des avenants relatifs à cette opération représente une augmentation de 8,97 % de l'ensemble des lots.

Madame Nadine BELZIDSKY demande si les travaux sont déjà faits.

Monsieur le Maire lui répond qu'en effet les travaux sont faits, il s'agit désormais de présenter et valider cet avenant au marché de travaux.

Madame Nadine BELZIDSKY explique ne pas comprendre ce vote *a posteriori*.

Monsieur le Maire précise que cela arrive très fréquemment.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2124-1 et suivants et les articles R2161-2 à R2161-5,
- Vu le projet d'avenant détaillé ci-avant,
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2026,

**après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix et 1 abstention (Madame Nadine BELZIDSKY),**

- Approuve l'avenant n° 5 au lot n° 1 – Démolitions – Gros œuvre – Entreprise Pottier Fils, pour un montant de 24 003,30 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

D26-024

<b>MARCHES PUBLICS - AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 7 - SERRURERIE - MOBILIER</b>
---

Monsieur le Maire, rappelle que par délibérations D22-087 du 11 juillet 2022 et D22-098 du 26 septembre 2022, les marchés de travaux d'aménagement des phases 1, 2 et 3 du quartier de la gare ont été attribués.

Il donne connaissance d'un projet d'avenant détaillé comme suit :

- Avenant n° 3 au lot n° 7 – Serrurerie – Mobilier – Entreprise Oxalis, pour un montant de - 2 162,05 € HT, comprenant :
  - des moins-values après accostage financier.Le montant du marché du lot n° 7 passe donc de 176 546,05 € HT à 174 384,00 € HT (marché de base + avenants n°1, n°2 et n°3) soit une augmentation de 5,71 % du montant du marché initial du lot.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 janvier 2026, a émis un avis favorable à cet avenant.

Au total, l'ensemble des avenants relatifs à cette opération représente une augmentation de 8,93 % de l'ensemble des lots.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2124-1 et suivants et les articles R2161-2 à R2161-5,
- Vu le projet d'avenant détaillé ci-avant,
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 26 janvier 2026,

**après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix et 1 abstention (Madame Nadine BELZIDSKY),**

- Approuve l'avenant n° 3 au lot n° 7 – Serrurerie – Mobilier – Entreprise Oxalis, pour un montant de - 2 162,05 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

D26-025

<b>MARCHES PUBLICS - AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU DOCTEUR POULAIN - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU LOT 3 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET MOBILIERS</b>
---

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D25-027 du 27 janvier 2025, les marchés de travaux d'aménagement de l'avenue du Docteur Poulain ont été attribués.

LD

Il donne connaissance d'un projet d'avenant détaillé comme suit :

- Avenant n°1 au lot n°3 – Aménagements paysagers et mobiliers - Entreprises Oxalis, pour un montant de – 4 444,33 € HT, comprenant :
  - le recalcul de la quantité de mobilier.Le montant du marché du lot n° 3 passe donc de 66 759,03 € HT à 62 314,70 € HT (marché de base + avenant n°1) soit une diminution de 6,66% % du montant du marché initial du lot.

Au total, l'ensemble des avenants relatifs à cette opération représente une diminution de 0,80 % de l'ensemble des lots.

**Il est demandé au Conseil Municipal,**

- Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L2124-1 et suivants et les articles R2161-2 à R2161-5,
- Vu le projet d'avenant détaillé ci-avant,

**après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix et 1 abstention (Madame Nadine BELZIDSKY),**

- Approuve l'avenant n°1 au lot n°3 – Aménagements paysagers et mobiliers - Entreprises Oxalis, pour un montant de - 4 444,33 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents relatifs à ce dossier.

D26-026

<p align="center"><b>MARCHES PUBLICS – QUARTIER DE LA GARE – AVENANT N°6 AU MARCHÉ SUBSEQUENT 1 DE MAÎTRISE D'OEUVRE</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle le marché subséquent 1 de maîtrise d'œuvre relatif à la conception et réalisation des aménagements futurs du quartier de la gare, attribué à l'équipe Arc.Ame - L'agence française, La Compagnie du Paysage, ViaMap' et Lyum pour un montant de 423 294,49 € HT. Plusieurs avenants ont porté le montant du marché à 572 655,59 € HT.

Monsieur le Maire donne connaissance d'une proposition d'avenant n°6 ayant pour objet de prendre en compte la modification du permis d'aménager à la suite de travaux et de permettre la faisabilité du projet immobilier.

Le montant de cet avenant est de 32 157,23 € HT, portant le montant du marché subséquent 1 à 604 812,82 € HT.

**Il est proposé au Conseil Municipal,**

- Vu les délibérations des 4 mars 2019, 21 mars 2019, 8 juillet 2019, 24 février 2020, 8 février 2021, 12 avril 2021, 26 juin 2023, 12 novembre 2024 relatives au marché de maîtrise d'œuvre,
- Vu la proposition d'avenant n°6,
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 26 janvier 2026,

**après avoir délibéré, par 23 voix pour, 2 voix contre (Madame Nadine BELZIDSKY et Monsieur Jean GAULUPEAU) et 0 abstention,**

- Approuve l'avenant n° 6 au marché subséquent 1 de maîtrise d'œuvre d'un montant de 32 157,23 € HT, portant le montant du marché subséquent 1 à 604 812,82 € HT ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n°6 ;
- Autorise la SHEMA à signer tout acte administratif y afférent.

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE - VENTE DU GITE DE LA PASSEE</b>
---

Madame Virginie DREUX-COUSIN, Maire déléguée de Saint-Michel des Andaines, informe l'assemblée d'une proposition d'achat pour le gîte de la Passée, d'une surface totale de 46 414 m<sup>2</sup>, cadastré section 431 ZH n°10, 11, 12, 13, 26 et 35 et section 022 A 0001, au prix de 329 000 € par Monsieur Jean-Pierre de l'Estang du Rusquec.

L'ensemble se compose d'un ancien centre équestre comprenant 20 pièces dont 14 chambres avec carrière, manège, 20 boxes, un espace d'accueil et diverses dépendances, entouré de prairies.

Madame Nathalie AUBERT s'étonne qu'il y ait toujours le manège.

Monsieur Olivier PETITJEAN précise que la structure du manège est toujours existante même si la toile n'est plus en place.

Madame Nadine BELZIDSKY demande quelle était l'évaluation des domaines.

Madame Virginie DREUX-COUSIN lui répond qu'elle était de 366 000 €.

Madame Nadine BELZIDSKY demande si on avait refusé de précédentes propositions.

Monsieur Olivier PETITJEAN lui répond qu'aucune offre n'a été refusée. Il y a eu beaucoup de visites mais aucune proposition financière.

Monsieur Jean GAULUPEAU fait remarquer qu'il vaut mieux vendre tant qu'on le peut, même à un prix plus faible, plutôt que laisser l'endroit tomber en ruine.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 24 voix pour, 0 voix et 1 abstention (Madame Nadine BELZIDSKY),**

- Accepte la proposition d'achat de Monsieur Jean-Pierre de l'Estang du Rusquec pour le gîte de la Passée, cadastré section 431 ZH n°10, 11, 12, 13, 26 et 35 et section 022 A 0001, pour un montant de 329 000 € ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour la mise en œuvre de cette décision ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié.

<b>DOMAINE ET PATRIMOINE - INTEGRATION DE LA VOIRIE DU CHEMIN DE LA CHAILLOIRE DANS LE DOMAINE PUBLIC</b>
---

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de transfert dans le domaine public communal de la voirie de l'Allée de la Chailloire.

Il est rappelé que lorsqu'elle accepte cette intégration, la collectivité prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, de réparation et de réfection de la voie.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Accepte le transfert amiable de la voirie de l'Allée de la Chailloire, correspondant à la parcelle AD n°127, à la commune et de classer celle-ci dans le domaine public communal ;
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant d'entreprendre toute démarche nécessaire pour la mise en œuvre de cette décision ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte notarié.

<b>PERSONNEL - EMPLOI DE VACATAIRES</b>
---

Monsieur le Maire rappelle, comme énoncé lors de précédents conseils municipaux, la nécessité d'avoir recours ponctuellement à des personnes, pour la réalisation de missions au groupe scolaire ou de missions techniques.

De plus, il fait part qu'il est nécessaire d'avoir recours ponctuellement à des personnes pour la réalisation de missions administratives dans les services de la collectivité.

S'agissant d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, ils devront être rémunérés après service fait sur la base d'un forfait.

Madame Nadine BELZIDSKY demande si une enveloppe est prévue pour encadrer le recours aux vacataires.

Monsieur le Maire explique que non, il s'agit d'une délégation lui permettant de recruter des vacataires pour des besoins ponctuels, notamment pour la mise sous plis de la propagande électorale pour les prochaines élections municipales.

**Le Conseil Municipal,**

- Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique,
- Considérant que du fait d'apporter une aide à la réalisation de missions ponctuelles administratives ou techniques, dans les services de la collectivité, ou au groupe scolaire, il convient d'avoir recours à des personnes supplémentaires,
- Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait,

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide de faire face aux besoins ci-dessus par l'emploi de vacataires et de charger Monsieur le Maire de procéder aux recrutements ;
- Spécifie que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Monsieur le Maire ;
- Précise que la rémunération à la vacation qui interviendra pour la réalisation de missions techniques ou de missions au groupe scolaire, après service fait, s'élève à 12,02 euros bruts par heure ;
- Précise que la rémunération à la vacation qui interviendra pour la réalisation de missions administratives, après service fait, s'élève à 12,80 euros bruts par heure ;
- Précise que le montant de ces rémunérations est revalorisé dans les mêmes conditions que le SMIC ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sur des emplois non permanents sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

<b>PERSONNEL - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA REGIE CAMPING DE LA VEE</b>
--

Monsieur le Maire propose de revoir la mise à disposition de personnel à la Régie Camping de la Vée.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de la Régie Camping de la Vée :

- Les agents recrutés via le service intérim pour les besoins du Camping ;
- Un agent technique du cadre d'emploi des Techniciens à raison d'une heure par semaine ;
- Un agent du service comptabilité dans le cadre d'emploi des Rédacteurs à raison d'une heure par semaine ;
- Un agent du service RH dans le cadre d'emploi des Attachés à raison d'une heure par semaine ;
- La Directrice générale des services en tant que Directrice de la Régie Camping de la Vée à raison de deux heures par semaine.

Aussi il convient d'établir une convention de mise à disposition de ce personnel avec la Régie Camping de la Vée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que cette convention permettra de facturer à la Régie Camping de la Vée le coût du personnel communal mis à disposition. Cela pourrait permettre notamment d'amoinrir le résultat du Camping et, donc, de réduire les impôts.

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu la délibération D16-016 en date du 18 janvier 2016,
- Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve la convention de mise à disposition de personnel communal à la Régie Camping de la Vée ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

D26-031

<b>CHARTRE DES DEVANTURES COMMERCIALES - MODIFICATION N°1</b>
---

Monsieur Daniel Marie, Adjoint au Maire, rappelle que la charte des devantures commerciales et des terrasses a été adoptée par délibération D25-065 du 23 juin 2025. Il présente des modifications à intégrer à cette charte à la suite de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, à savoir :

- Une modification du préambule apportant des précisions sur l'intérêt des règles en lien avec la présence du Site Patrimonial Remarquable ;
- Une orientation, concernant les devantures, vers des teintes similaires à celles des devantures voisines et à privilégier des teintes classiques ;
- Une précision sur l'interdiction de publicité sur les écrans latéraux ou joues des terrasses.

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 26 janvier 2026,

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Adopte la charte des devantures commerciales et des terrasses modifiée ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## QUESTIONS DIVERSES

- Madame Nadine BELZIDSKY demande à connaître l'encourt de l'emprunt de la commune. Madame Françoise ADDA lui répond que la collectivité, régies comprises, est actuellement endettée à hauteur d'environ 10 300 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

